


-----  
CABINET  
-----

Arrêté n° 044 -/MCAPPME/CAB du 10 AOUT 2018

Portant agrément pour l'exercice de l'activité d'importateur, de fournisseur, d'installateur et de réparateur d'instruments de pesage de la société CAPI 

### **LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA PROMOTION DES PME**

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2016-411 du 15 juin 2016 relative au système national de Métrologie en Côte d'Ivoire ;
- Vu le décret n°62-316 du 02 septembre 1962, relatif à l'assiette des taxes de vérification d'instruments de mesure et des redevances dues pour travaux métrologiques spéciaux ;
- Vu le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret le décret n° 2017-45 du 25 janvier 2017, portant attribution des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-154 du 1<sup>er</sup> mars 2017, portant organisation du Ministère du Commerce de l'artisanat et la promotion des PME ;
- Vu l'arrêté n°2009-024/MC/CAB du 5 février 2009 fixant le tarif des taxes de vérification primitive des instruments, appareils et objets de mesure et des redevances dues pour travaux métrologiques spéciaux ;
- Vu l'arrêté n° 2009-047/MC/CAB du 16 décembre 2009 portant modalités d'acquisition de l'agrément pour l'exercice des professions de balanciers, fabricants et réparateurs d'instruments de mesure ;
- Vu l'arrêté n° 007/MCAPPME/CAB du 01 avril 2016, portant modification des taux de redevances forfaitaires pour la vérification périodique des instruments, appareils et objets de mesure ;
- Vu l'arrêté n°10/MCAPPME/CAB/ du 25 avril 2017 portant fixation des taux de redevances de l'agrément et de renouvellement d'agrément des importateurs, des fabricants, des fournisseurs, des réparateurs, des installateurs d'instruments de mesure et des organismes d'évaluation de la conformité des instruments de mesure ;

Vu la demande d'agrément de la société CAPI en date du 15 mai 2018 ;

Vu le procès-verbal n°004/MCAPPME de réunion de la commission d'agrément en date du 15 juin 2018

**ARRETE :**

**Article 1 :** La société CAPI, situé en Zone 4 C, numéro du registre de Commerce et de Crédit Immobilier n°CI-ABJ-1987-B-116182, 15 BP 115 Abidjan 15, téléphone : 21 75 82 90/ fax : 21 35 91 47 est autorisée à exercer la profession d'importateur, de fournisseur, d'installateur, et réparateur d'instruments de pesage

**Article 2 :** la société CAPI devra se conformer aux prescriptions de la loi n°2016-411 du 15 juin 2016 relative au système National de Métrologie en Côte d'Ivoire ainsi qu'aux textes pris en l'application de ladite loi, notamment l'arrêté n° 2009-047/MC/CAB du 16 décembre 2009 portant modalités d'acquisition de l'agrément pour l'exercice des professions de balanciers, de fabricants et réparateurs d'instruments de mesure.

**Article 3 :** la société CAPI paie, après vérification, les taxes et redevances, en attendant de se faire rembourser par le ou les propriétaire (s) des instruments de mesure contrôlés

**Articles 4 :** le présent agrément est valable pour une période de trois (3) ans pour compter de la date de signature de l'arrêté et renouvelable.  
La demande de renouvellement doit être introduite au moins trois (3) mois avant la date d'expiration de l'agrément.

**Article 5 :** l'agrément peut être révoqué ou suspendu s'il est constaté que la société bénéficiaire ne se conforme pas aux dispositions le décret n° 2009-047/MC/CAB du 16 décembre 2009 portant modalités d'acquisition de l'agrément pour l'exercice des professions de balanciers, de fabricants et réparateurs d'instruments de mesure.

**Article 6 :** le Directeur en charge de la Métrologie et le Directeur en charges des Affaires Financières sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 17 08 2018

**Ampliations :**

- SECRET.GL.GVT	1
- MCIPPME/CAB	1
- MCIPPME/DR	31
- ARCHIVES	1
- L'INTERESSE	1
- J.O.R.C.I	1

